

TENNIS LIBRE



**TOUS LES TERRAINS
SONT OUVERTS
JUSQU'À 22 h.**

Il est possible de réserver certains d'entre eux selon l'horaire disponible défini.

RÈGLEMENTS :

Afin de garder les terrains en bon état, les lieux propres et pour faciliter le bon déroulement de l'activité, nous vous demandons de respecter les règlements suivants :

1. Il est obligatoire de porter des souliers de course qui ne marquent pas la surface.
2. Il est interdit :
 - de manger ou de fumer sur les terrains;
 - d'utiliser des contenants de verre;
 - d'utiliser les terrains à d'autres fins que pour la pratique du tennis;
 - d'utiliser les terrains pendant les périodes d'entretien.
3. Tenue vestimentaire adéquate.
4. Le changement de joueurs doit s'effectuer à l'heure juste. Vous devez quitter le terrain aussitôt votre heure de jeu terminée.
5. La Ville de Terrebonne ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés ou encore des accidents ou blessures qui peuvent survenir lors de la pratique du tennis.
6. Les activités spéciales et les cours offerts par la Ville et les heures réservées au Club de tennis ont préséance sur les activités de pratique libre.

PROCÉDURE DE RÉSERVATION :

- Réservation maximum 24 heures à l'avance.
- Réservation d'un terrain à la fois et pour une heure à la fois.
- Les terrains seront ouverts selon l'horaire de fin de semaine lors des journées fériées.
- Chaque personne ayant réservé un terrain doit se présenter au surveillant au maximum 5 minutes après le début de l'heure réservée sinon le terrain sera considéré vacant.
- La disponibilité des terrains peut être limitée par la tenue des cours ou d'activités spéciales.
- Aucun prêt ou location d'équipement sur place.

DÉFECTUOSITÉ OU ANOMALIE ?

Vous pouvez le signaler en composant le numéro suivant : 450 961-2001, poste 4000.

PARCS TÉLÉPHONE HORAIRES DISPONIBLES POUR RÉSERVATION

ANGORA*

4125, d'Argenson

450 961-2001,
poste 1934

Du 15 avril au 23 juin :

Lundi au jeudi de 16 h à 22 h

Vendredi de 13 h à 22 h

Samedi et dimanche de 9 h à 22 h

Du 24 juin au 1^{er} septembre :

Lundi au vendredi de 10 h à 23 h

Samedi et dimanche de 9 h à 22 h

Du 2 septembre au 6 octobre :

Lundi au jeudi de 16 h à 21 h

Vendredi de 13 h à 22 h

Samedi et dimanche de 10 h à 22 h

CHARLES-BRUNEAU

1731, Rochon

450 964-5565

Du 15 avril au 23 juin :

Lundi au vendredi de 18 h à 22 h

Samedi et dimanche de 13 h à 22 h

Du 24 juin au 1^{er} septembre :

Lundi au vendredi de 18 h à 22 h

Samedi et dimanche de 10 h à 22 h

Du 2 septembre au 6 octobre :

Lundi au vendredi de 18 h à 21 h

Samedi et dimanche de 13 h à 21 h

DU GOUFFRE

829, de l'Escuminac

450 964-3036

PIERRE-LE GARDEUR

4523, Pierre-Le Gardeur

450 582-1765

SAINTE-SACREMENT*

1126, Gédéon-M.-Prévost

450 471-8045



Dans ces parcs, certains terrains se refont une beauté cet été! Tous les détails en ligne.

PARCS HORAIRES DISPONIBLES SANS RÉSERVATION

ANDRÉ-GUÉRARD

Rue Camus

Du 15 avril au 6 octobre :

Tous les jours jusqu'à 22 h

CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD

10 541, des Pélicans

DAUNAIS

170, Germain-Raby (Île Saint-Jean)

DE LA POMMERAIE

Boul. de la Pommeraie

DE L'HORTENSIA

1680, de l'Hortensia

DES GRANDS-PRÉS

636, avenue des Grands-prés

DES VIGNOBLES

Avenue du Terroir

JOSEPH-BOURGOUIN

1135, de l'Harricana

LAURIER

2850, Sébastien

MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

1070, Marcel-De la Sablonnière

HORAIRE ET INFORMATIONS :

ville.terrebonne.qc.ca

dans la section **loisirs et tourisme**

et dans l'onglet **Activités libres**

PARCS HORAIRES DISPONIBLES SANS RÉSERVATION

DE LA PINIÈRE

Rue de la Passerelle

Du 15 avril au 6 octobre :

Tous les jours selon la luminosité

DE L'ENGOULEVENT

150, rue de l'Érable-Noir

DE POITIERS

Rue de Poitiers